

CRITERE 2.1

V.F.C

Votre Formation à la Conduite

10, Grande rue Charles de Gaulle

92600 Asnières-sur-Seine

Téléphone : 01.47.93.81.63

Email : vfc92@outlook.fr

Site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/asnieres-sur-seine/auto-ecole-vfc?filter=allratings&page=2>

Agrément E 1809200020

Siret : 83123959500018

N° O.F :11922283592

Définir un programme de formation détaillé pour la catégorie B du permis de conduire.

- **Déroulement de la formation théorique :**

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, et / ou en distanciel avec le pack web EDISER.

L'entraînement à la préparation de l'ETG (code) peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Rousseau), ou avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et/ou via internet (Pack web code).

→ **La formation théorique porte sur :**

- La circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers.
- Les notions diverses.
- Les premiers secours.
- Prendre et quitter son véhicule.
- La mécanique et les équipements.
- La sécurité du passager et du véhicule.
- L'environnement

- **Déroulement de la formation pratique :**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Les cours sont dispensés en véhicule auto-école (Citroën C3) avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les 4 compétences ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

→ **La formation pratique porte sur :**

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société, etc..., l'auto évaluation.

A chaque fin de compétences des évaluations seront mises en place (comme décrit sur le critère 2.2).

CRITERE 2.1

V.F.C
Votre Formation à la Conduite
10, Grande rue Charles de Gaulle
92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : 01.47.93.81.63
Email : vfc92@outlook.fr
Site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/asnieres-sur-seine/auto-ecole-vfc?filter=allratings&page=2>

Agrément E 1809200020
Siret : 83123959500018
N° O.F :11922283592

Définir un programme de formation détaillé pour la catégorie BEA du permis de conduire.

- **Déroulement de la formation théorique :**

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, et / ou en distanciel avec le pack web EDISER.

L'entraînement à la préparation de l'ETG (code) peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Rousseau), ou avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et/ou via internet (Pack web code).

→ **La formation théorique porte sur :**

- La circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers.
- Les notions diverses.
- Les premiers secours.
- Prendre et quitter son véhicule.
- La mécanique et les équipements.
- La sécurité du passager et du véhicule.
- L'environnement

- **Déroulement de la formation pratique :**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Les cours sont dispensés en véhicule auto-école (Toyota Yaris hybride) avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les 4 Compétences ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

→ **La formation pratique porte sur :**

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société, etc..., l'auto évaluation.

A chaque fin de compétences des évaluations de synthèse seront mises en place (comme décrit sur le critère 2.2).

CRITERE 2.1

V.F.C
Votre Formation à la Conduite
10, Grande rue Charles de Gaulle
92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : 01.47.93.81.63
Email : vfc92@outlook.fr
Site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/asnieres-sur-seine/auto-ecole-vfc?filter=allratings&page=2>

Agrément E 1809200020
Siret : 83123959500018
N° O.F :11922283592

Définir un programme de formation détaillé pour la catégorie B du permis de conduire. **Filière conduite accompagnée (AAC).**

• **Déroulement de la formation théorique**

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, et / ou en distanciel avec le pack web EDISER.

L'entraînement à la préparation de l'ETG (code) peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Rousseau), ou avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et/ou via internet (Pack web code).

→ **La formation théorique porte sur :**

- La circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers.
- Les notions diverses.
- Les premiers secours.
- Prendre et quitter son véhicule.
- La mécanique et les équipements.
- La sécurité du passager et du véhicule.
- L'environnement

• **Déroulement de la formation pratique :**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Les cours sont dispensées en véhicule auto-école (Citroën C3 / Toyota Yaris hybride) avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les 4 compétences ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

→ **La formation pratique porte sur :**

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société, etc..., l'auto évaluation.

A chaque fin de compétences des évaluations de synthèse seront mises en place (comme décrit sur le critère 2.2).

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) :

La conduite accompagnée (AAC) est la formation incontournable pour les jeunes dès 15 ans. Cette approche pédagogique permet d'acquérir une solide expérience de conduite avant d'obtenir le permis de conduire (permis B / BEA) et offre de nombreux avantages. Dès le code réussi, la formation pratique ne peut pas être inférieure à 20 heures de cours de conduite en auto-école, ou 13 heures pour les véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (BEA). Le candidat doit avoir réussi le code et l'évaluation de fin de formation initiale.

Avant de poursuivre la formation avec un accompagnateur, un rendez-vous pédagogique préalable (RVPP) obligatoire, d'une durée de 2 heures est effectué avec celui-ci pour assurer une continuité dans l'apprentissage.

Cependant, avant de débiter la phase de conduite accompagnée il faut obtenir l'accord préalable écrit de la compagnie d'assurance. L'accompagnateur doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins cinq ans sans interruption.

Ensuite, pendant une période de minimum un an et de maximum 3 ans, l'élève doit conduire au minimum 3000 kms avec un accompagnateur et participer à 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires pour assurer le suivi.

Détails des rendez-vous pédagogiques :

Un rendez-vous pédagogique se décompose en deux parties :

- Une session de conduite de 60 minutes (bilan).
- Une séance d'animation en salle de 120 minutes.

Plusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogiques : alcool, produits stupéfiants, vitesse, fatigue, vigilance, assurance, analyse d'accidents ...

La présence d'un accompagnateur est obligatoire à chacun des rendez-vous.

- Le 1^{er} rendez-vous est réalisé aux alentours des 6 mois, environ 1500 km parcourus, après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI).
- Le deuxième doit avoir lieu lorsqu'au moins 3000 km ont été parcourus
- Un troisième rendez-vous peut être réalisé sur les conseils de l'enseignant ou à la demande de l'accompagnateur.

Nb → Pour s'inscrire à la conduite accompagnée, il faut être âgé de 15 ans minimum. Il est possible de vous présenter dès 17 ans à l'examen pratique.

CRITERE 2.1

V.F.C
Votre Formation à la Conduite
10, Grande rue Charles de Gaulle
92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : 01.47.93.81.63
Email : vfc92@outlook.fr
Site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/asnieres-sur-seine/auto-ecole-vfc?filter=allratings&page=2>

Agrément E 1809200020
Siret : 83123959500018
N° O.F :11922283592

Définir un programme de formation détaillé pour la catégorie B du permis de conduire. **Filière conduite supervisée (CS).**

• **Déroulement de la formation théorique**

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, et / ou en distanciel avec le pack web EDISER.

L'entraînement à la préparation de l'ETG (code) peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Rousseau), ou avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et/ou via internet (Pack web code).

→ **La formation théorique porte sur :**

- La circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers.
- Les notions diverses.
- Les premiers secours.
- Prendre et quitter son véhicule.
- La mécanique et les équipements.
- La sécurité du passager et du véhicule.
- L'environnement

• **Déroulement de la formation pratique :**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Les cours sont dispensés en véhicule auto-école (Citroën C3/ Toyota Yaris hybride) avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les 4 compétences ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

→ **La formation pratique porte sur :**

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société, etc..., l'auto évaluation.

A chaque fin de compétences des évaluations de synthèse seront mises en place (comme décrit sur le critère 2.2).

La conduite supervisée (CS) :

La conduite supervisée permet au candidat de plus de 18 ans d'acquérir une expérience complémentaire de conduite et la confiance au volant pour le passage de l'épreuve pratique. Elle augmente les chances de réussite et permet d'apprendre à moindre coût. Cet entraînement à la conduite se déroule avec un accompagnateur. La conduite supervisée peut être mise en œuvre dès la conclusion du contrat, en fin de formation initiale ou après échec à l'épreuve de conduite. Le candidat doit avoir réussi le code et l'évaluation de fin de formation initiale (20h minimum en école de conduite ou 13h minimum pour les véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique), participer à un rendez-vous préalable et obtenu l'accord préalable écrit de la compagnie d'assurance. L'accompagnateur doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins cinq ans sans interruption.

Δ La phase de conduite avec l'accompagnateur débutera au 18 ans révolus après un rendez-vous pédagogique préalable (RVPP) obligatoire, d'une durée de 2 heures est effectué avec celui-ci pour assurer une continuité dans l'apprentissage.

→ Pour s'inscrire à la conduite supervisée, il faut être âgé de 18 ans minimum.

A la fin de cette phase de conduite supervisée un bilan sera effectué pour s'assurer de l'acquisition de l'ensemble des compétences.

CRITERE 2.1

V.F.C
Votre Formation à la Conduite
10, Grande rue Charles de Gaulle
92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : 01.47.93.81.63
Email : vfc92@outlook.fr
Site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/asnieres-sur-seine/auto-ecole-vfc?filter=allratings&page=2>

Agrément E 1809200020
Siret : 83123959500018
N° O.F :11922283592

Définir un programme de formation détaillé pour la catégorie B (78) vers B du permis de conduire.

Vous êtes titulaire du permis B78 ?

L'auto-école VFC vous propose une formation de 7 heures permettant de transformer votre permis boîte de vitesse automatique en permis B « classique » (sans repasser l'épreuve pratique du permis de conduire).

- **OBJECTIF de la formation :**

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite

- **QUAND puis-je suivre la formation ? :**

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B 78 (boîte automatique).

- **DUREE de la formation :**

Cette formation de 7 heures comporte deux parties :

- 1ère partie : formation pratique de 2 heures réalisée dans un trafic faible ou nul.
- 2ème partie : formation pratique 5 heures se déroulant dans des conditions de circulation diverse

- **Déroulement de la formation pratique :**

Les cours sont dispensés en véhicule auto-école (Citroën C3) avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

→ **Programme de la formation pratique :**

Dans la 1ère partie l'élève doit acquérir les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Être capable de réaliser un démarrage en cote en toute sécurité.

Dans la 2ème partie l'élève doit acquérir les compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle en toute sécurité dans les conditions diverses de circulation et être capable d'adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Être capable de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

→ **Fin de formation :**

- A la fin de la formation, une attestation de suivi de la formation vous est remise. Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel sur le territoire national qu'à la condition d'être en possession de cette attestation de suivi de formation, ainsi que du titre de conduite initial, ou du certificat d'examen du permis de conduire ou d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol du permis de conduire. A l'issue de ce délai de quatre mois, un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention additionnelle codifiée 78 aura été levée est obligatoire.
- L'auto-école VFC se charge des formalités administratives pour l'extension de votre permis de conduire (Une nouvelle demande de permis de conduire est nécessaire).

CRITERE 2.1

V.F.C

Votre Formation à la Conduite

10, Grande rue Charles de Gaulle

92600 Asnières-sur-Seine

Téléphone : 01.47.93.81.63

Email : yfc92@outlook.fr

Site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/asnieres-sur-seine/auto-ecole-yfc?filter=allratings&page=2>

Agrément E 1809200020

Siret : 83123959500018

N° O.F :11922283592

Définir un programme de formation détaillé pour la formation « post-permis ».

Au sein de l'établissement VFC nous vous proposons la « formation post-permis ».

Le but de la « formation post-permis » est de réduire la durée de votre période probatoire.

Depuis le 1er janvier 2019, une formation post-permis de 7 heures (une journée), en auto-école labellisée, permet aux jeunes conducteurs, n'ayant commis aucune infraction, de réduire de 3 à 2 ans le délai pour obtenir leurs 12 points.

Ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée peuvent aussi en bénéficier : dans ce cas la période probatoire se verra réduite de 24 à 18 mois.

△ Sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de point sur son permis de conduire.

Cette formation devra être suivie dans une auto-école labellisée entre les 6^{ème} et 12^{ème} mois après l'obtention du permis de conduire.

Cette formation ne concerne que les titulaires d'un premier permis de conduire.

L'objectif de la formation est de travailler sur les mauvaises habitudes prises par les jeunes conducteurs au cours de leurs premiers mois de permis et de les corriger avant qu'elles ne s'installent définitivement. Mais aussi d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

A savoir : **Près d'un quart des accidents implique un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis de conduire.**

La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération ou pas.

La formation sera dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ayant suivi une formation spécifique pour animer celle-ci et suivra un cadre réglementaire.